

# Le conseil municipal

Le **conseil municipal** est composé du [maire](#), des [quatre adjoints](#) et des [conseillers municipaux](#).

Les séances du conseil municipal sont ouvertes à toutes et tous. Elles ont lieu une fois par mois, un lundi à 20h00

- › En 2025, les lundis 20 janvier, 24 février, 17 et 31 mars, 28 avril, 26 mai, 16 juin, 7 juillet
- › Les compte-rendus sont consultables [ici](#) ou directement en mairie